

4<sup>ème</sup> édition

Sous l'égide du Ministère des Technologies  
de la Communication & de l'Economie Numérique

# SITIC AFRICA 2019

du 18 au 20  
juin 2019  
Tunis

Au Parc des  
Expositions  
du Kram

3<sup>ème</sup> édition  
Forum  
APTBEF

VERS DES  
INSTRUMENTS  
FINANCIERS  
NUMÉRIQUES  
INNOVANTS

DOSSIER EXPOSANT

Infoline : +216 71 975 054 / 035

[www.siticafrica.com](http://www.siticafrica.com)

ORGANISATEURS



EN PARTENARIAT AVEC



# SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS UTILES</b>	<b>1</b>
<b>2. SITIC AFRICA 2019</b>	<b>2</b>
2.1 QUI ORGANISE ?	2
2.2 L'OFFRE	3
2.3 A QUI S'ADRESSE-T-IL ?	4
2.4 POURQUOI EXPOSER ?	5
2.5 POURQUOI VISITER ?	5
2.6 LES EXPOSANTS	6
2.7 PLAN DE L'EXPOSITION	7
2.8 PROGRAMME	8
<b>3. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>	<b>9</b>
<b>4. BON DE COMMANDE</b>	<b>10</b>
4.1 FORMULAIRE DE RESERVATION	10
4.2 TERMES ET CONDITIONS	12

# 1. INFORMATIONS UTILES

## CONTACTS ORGANISATEUR : TUNISIE AFRIQUE EXPORT

- Mlle Nada ZIADI

Portable : +216 99 573 809

E-mail : nada@tunisie-afrique-export.com

- Mlle. Maha BEN HASSINE

Portable : +216 24 761 213

E-mail : maha@tunisie-afrique-export.com

- M. Chaker MANSOURI

Portable : +216 22 988 089

E-mail : mansourichaker@hotmail.fr

## DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

**Date :** Du 18 au 20 Juin 2019.

**Lieu :** Parc des Expositions du Kram, Tunis (Tunisie).

**Horaires du Salon pour les Exposants :** de 8h à 18h.

**Horaires du Salon pour les visiteurs :** de 9h à 18h.

**Montage :** Les exposants sont invités à monter leurs stands à partir du jeudi 13 juin 2019, dès 9h, au lundi 17 juin 2019, jusqu'à 18h. Pour des raisons fermes et strictes de sécurité, toutes les ressources (techniques d'installation et commerciales) sont invitées à quitter les lieux au plus tard le lundi 17 juin 2019 à 18h.

**Démontage :** Les stands seront démontés dès la fermeture officielle du salon, soit le jeudi 20 juin 2019 à partir de 18h.

## 2. SITIC AFRICA 2019

### 2.1. QUI ORGANISE?

Le Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication dédié à l'Afrique, SITIC AFRICA 2019 dans sa quatrième édition sous l'égide du Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique, est organisé par Tunisie Afrique Export en étroite collaboration avec la Société des Foires Internationales de Tunis et en coopération avec la Fédération des TIC au sein de l'UTICA.

En tant que société d'accompagnement à l'Exportation en Afrique, Tunisie Afrique Export vise à présenter des services d'aide à l'exportation aux entreprises exportatrices tunisiennes.

Dirigée par Monsieur Férid Tounsi, ancien Directeur Général de l'API et ancien PDG du CEPEX, cette société au capital de 1 000 000 de dinars tunisiens ambitionne de créer une plate forme d'échanges et de partenariat entre les PME Tunisiennes et Africaines dans le secteur des TIC. Elle ambitionne aussi d'attirer les entreprises occidentales intéressées par le partenariat en Tunisie et en Afrique.

La Société des Foires Internationales de Tunis, premier organisateur de foires et salons en Tunisie, est l'un des plus importants actionnaires de Tunisie Afrique Export avec une expérience de plus de 25 ans dans l'organisation des Foires et Salons.

La Fédération Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication relevant de l'UTICA représente la majorité des PME Tunisiennes actives dans les TIC.

#### **SITIC AFRICA 2019 est organisé en partenariat avec :**

- L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers, APTBEF qui regroupe 24 banques universelles, 2 banques d'affaires, 8 compagnies de leasing et 2 sociétés de factoring.
- L'Organisation Arabes des Technologies de l'Information et de la Communication, AICTO.
- CONECT.
- Le Club DSI Tunisie.



# OFFRE DU SITIC AFRICA 2019

## SITIC AFRICA 2019

est une véritable plateforme Internationale du Business dans le Numérique qui donne l'opportunité de connaître l'offre Tunisienne, Africaine et Occidentale en matière des TIC.



du 18 au 20  
juin 2019  
Tunis

Parc des  
Expositions  
du Kram

Comme les éditions précédentes, SITIC AFRICA 2019 réunit plus de 200 décideurs Publics et Privés Africains de l'Afrique Francophone. Mais la nouveauté pour cette 4ème édition est l'ouverture sur l'Afrique Anglophone et la forte présence des pays occidentaux. D'importantes délégations d'hommes d'affaires de l'Algérie, de l'Allemagne, de Belgique, du Canada, de France et de l'Italie sont déjà annoncées.

L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements financiers contribue avec Tunisie Afrique Export à l'effort marketing pour mobiliser le secteur bancaire et financier Africain et Occidental à cet important événement International du Numérique

### **SITIC AFRICA 2019 comporte 3 volets Importants :**

#### **1<sup>ER</sup> VOLET :**

**le noyau dur du salon est la présentation d'une offre complète des TIC en Tunisie**

SITIC AFRICA 2019 présente plus de 200 exposants Tunisiens, Africains, Arabes et Etrangers dans le domaine des TIC. Un Espace d'exposants internationaux est aussi un atout surtout dans la logique de la coopération triangulaire Tunisie-Pays Occidentaux-Afrique. Des pavillons nationaux Allemand, Belge, Canadien et Italien sont déjà annoncés.

#### **2<sup>ÈME</sup> VOLET :**

**L'organisation de Rencontres B2B**

La dimension des Rencontres B2B du SITIC AFRICA 2019 permet aux participants de bénéficier de rendez vous d'affaires préprogrammés et ciblés et de sélectionner les meilleurs fournisseurs pour leurs projets. Elles sont organisées pour les Tunisiens et les Etrangers.

#### **3<sup>ÈME</sup> VOLET :**

**l'organisation de Forums et Workshops sur des sujets d'actualité relatifs au business TIC en Afrique et dans les Pays Occidentaux**

En parallèle au déroulement de l'exposition et des Rencontres B2B, des Forums et des workshops sont organisés au sein du SITIC AFRICA 2019 dont notamment :

- La 3ème édition du Forum International sur les Instruments Financiers Numériques Innovants en partenariat avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers avec une implication du secteur financier Africain et Européen.
- La 2ème édition du Forum International sur le Numérique au service de la Santé en Afrique en partenariat avec le Ministère de la Santé et la Fédération Nationale de la Santé relevant de l'UTICA.
- Des workshops organisés sur des thèmes appropriés au monde des affaires dans les TIC.

## 2.3. A QUI S'ADRESSE SITIC AFRICA 2019?

### EN TUNISIE

- Aux professionnels du secteur numérique : PDG, Directeurs Marketing, Directeurs Commerciaux...
- Aux décideurs et DSI des autres secteurs de l'Economie (Agriculture, Industrie, Services) et Administrations : PDG, Directeurs de l'Innovation, de l'Informatique, des Systèmes d'Information, Directeurs des Achats, Directeurs Administratifs et Financiers...
- Aux Starts up actives dans le secteur des TIC.

### EN AFRIQUE AUSSI BIEN FRANCOPHONE QU'ANGLOPHONE

- Aux décideurs publics dans les technologies de l'information et de la Communication.
- Aux décideurs privés dans les technologies de l'information et de la Communication.
- Aux PME et DSI africains opérant dans les autres secteurs de l'économie.
- Aux Starts up Africaines dans le numérique.

### AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Aux groupes qui offrent des solutions globales dans le numérique.
- Aux PME innovantes dans les TIC qui recherchent des partenaires en Tunisie et en Afrique.
- Aux PME en développement dans les TIC qui cherchent à investir en Tunisie et en Afrique.
- Aux entreprises occidentales du Numérique intéressées par la coopération triangulaire Tunisie-Pays Occidentaux-Afrique.

### SECTEURS D'ACTIVITÉS CIBLÉS :

- Banques/Institutions Financières/Assurances.
- Télécommunications.
- Administrations/Organismes Publics.
- Agriculture.
- Industrie.
- Santé.
- Négoce/Commerce.
- Services/Transports/Logistique.



## 2.4. POURQUOI EXPOSER?

Dans sa troisième édition, SITIC AFRICA 2018 a contribué au développement du partenariat Tuniso-Africain dans le numérique. Il avait réuni 80 exposants, 6000 visiteurs dont plus de 250 décideurs publics et privés africains de l'Afrique Francophone et d'importantes délégations d'hommes d'affaires de l'Algérie, du Canada et de la Jordanie.

Notre ambition pour la quatrième édition est d'atteindre 10 000 visiteurs professionnels qualifiés regroupant :

- plus de 3 000 décideurs tunisiens et étrangers ;
- plus de 2 000 PME Tunisiennes, dans l'agriculture, l'industrie et les services ;
- Plus de 300 décideurs africains des secteurs public et privé de l'Afrique aussi bien francophone qu'anglophone ;
- Des visiteurs d'hommes d'affaires des pays arabes ;
- D'importantes délégations d'hommes d'affaires de l'Algérie, de l'Allemagne, de Belgique, de France, du Canada et de l'Italie.
- Des rencontres B2B préprogrammées et ciblées avec les décideurs notamment internationaux (Africains, Européens...).
- Un Forum International sur les Instruments Financiers Numériques Innovants en partenariat avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers avec une implication du secteur financier Africain et Européen.
- Un Forum International sur le Numérique au service de la Santé en Afrique en partenariat avec le Ministère de la Santé et la Fédération Nationale de la Santé relevant de l'UTICA.
- Des workshops organisés sur des thèmes appropriés au monde des affaires dans les TIC.
- Des exposants internationaux intéressés par le développement en Tunisie et en Afrique.
- Un environnement de qualité propice aux échanges entre professionnels.



## 2.5. POURQUOI VISITER?

- Connaître l'offre tunisienne et internationale dans le numérique.
- Découvrir les innovations en matière de TIC.
- Participer aux Forums et aux Workshops sur le Partenariat Triangulaire, les Starts Up, l'E-Banking et l'E-Santé dans les TIC en Tunisie et en Afrique...
- Participer aux rencontres B2B organisées entre donneurs et receveurs d'ordres.
- Des rendez vous pour bénéficier de conseils personnalisés par rapport à vos projets.
- Des moments d'échanges pour partager vos expériences entre confrères.
- Mieux connaître les possibilités de formation et de training en matière de TIC.
- Découvrir les expériences de Starts Up en matière de TIC.



# 2.7. PLAN DU SALON SITIC AFRICA 2019



**4<sup>ème</sup> Edition**  
du 18 au 20  
juin 2019  
Tunis

Parc des  
Expositions  
du Kram





Tunisie-Afrique Export

Tunisie Afrique Export  
Parc des Expositions B.P.N 74- 2089 le KRAM-Tunis-Tunisie  
Tél : (+216) 71 975 035 ,(+216) 71 975 054  
FAX : (+216) 71 975 352  
E-mail : [nada.tunisie.afrique.export@gmail.com](mailto:nada.tunisie.afrique.export@gmail.com)

HALLE 3

# PROGRAMME

## SITIC AFRICA 2019

<b>LUNDI 17 JUIN 2019</b>	
19h00 - 21h00	Arrivée des délégations étrangères Cocktail de bienvenue en l'honneur des Délégations Etrangères offert par l'Office National du Tourisme Tunisien, l'ONTT
<b>MARDI 18 JUIN 2019</b>	
09h00 - 18h00	Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2019
09h30 - 11h00	Inauguration du SITIC AFRICA 2019
11h00 - 12h30	Cérémonie d'ouverture officielle du <b>SITIC AFRICA 2019</b> et du <b>FORUM INTERNATIONAL SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES INNOVANTS</b>
15h00 - 17h30	<b>PANEL 1 : FORUM INTERNATIONAL SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES INNOVANTS</b>
<b>MERCREDI 19 JUIN 2019</b>	
09h00 - 18h00	Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2019
09h30 - 12h00	<b>PANEL 2 : FORUM INTERNATIONAL SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES INNOVANTS</b>
09h30 - 12h00	<b>FORUM E-SANTÉ</b>
10h00 - 13h00	Rencontres B2B
15h00 - 17h30	<b>PANEL 3 : FORUM INTERNATIONAL SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES INNOVANTS</b>
15h30 - 18h00	Poursuite des Rencontres B2B
20h00 - 22h00	Cocktail dinatoire en l'honneur des Exposants et des Délégations Etrangères
<b>JEUDI 20 JUIN 2019</b>	
09h00 - 18h00	Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2019
09h30 - 12h00	<b>FORUM LA COOPERATION TRIANGULAIRE ACCELERATEUR DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE</b>
10h00 - 13h00	Poursuite et fin des rencontres B2B

Plusieurs workshops sur des thèmes du Numérique sont aussi programmés en marge du SITIC AFRICA 2019.

## 3. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLES	FORMAT	FREQUENCE	PRIX
----------	--------	-----------	------

### SUPPORTS HORS-MEDIA

#### Supports imprimés

Catalogue page intérieure	A4	4.000	800 DT +19%TVA
( couv 4)			1500 DT +19%TVA
( couv 2 ou 3 )			1000 DT +19%TVA
Newsletter	A4	2.000	
Demi-page			300 DT +19%TVA
Page Complète			500 DT +19%TVA
Sac du SITIC AFRICA 2019	80 x 60 cm	2.500	
une face			5000 DT +19%TVA
un côté			2000 DT +19%TVA

#### Supports d'affichage

Ecran à led 3x2m / Spot	3x2 m	2	2000 DT +19%TVA
-------------------------	-------	---	-----------------

#### Supports de Signalétique

Plan de l'Exposition	3 x 2 m	1	600 DT +19%TVA
----------------------	---------	---	----------------

#### Logistique d'accueil

Arrière Plan Badging	4 x 2,5 m	1	600 DT +19%TVA
Badge	14 x 10 cm	5.000	600 DT +19%TVA

#### Application Mobile

Lien au Site Web Entreprise			1000 DT +19%TVA
-----------------------------	--	--	-----------------

## 4. BON DE COMMANDE

### 4.1. FORMULAIRE DE RÉSERVATION

#### RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Date de Réception	Code Client	N° Stand
-------------------	-------------	----------

#### RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Raison Sociale	
Adresse	Site Web
Téléphone	Fax
Registre de Commerce	Matricule Fiscal
Activité de l'Exposant	Produits/Services

#### CONTACTS

##### Représentant légal de la Société / Exposant

Nom : (Mme/Mlle/M.)

E-mail :

##### Chargé du dossier

Nom : (Mme/Mlle/M.)

Fonction :

Mobile :

E-mail :

Tél :

Fax :

Site Web :

#### TARIFS DES STANDS

Référence du Stand (sur Plan)	Superficie du Stand	m <sup>2</sup>
Stand de Base (12 m <sup>2</sup> )	Incluant : (01) Table + (02) Chaises + Panneaux Séparateurs en mélaminé, Ossature en aluminium, (01) Prise de courant de 220 V, Moquette, Signalisation et Gardiennage.	
	220 DT * 12 m <sup>2</sup> =	2640 TND + 19%TVA
Stand (>12 m <sup>2</sup> )	Incluant : (01) Table + (02) Chaises + Panneaux Séparateurs en mélaminé, Ossature en aluminium, (01) Prise de courant de 220 V, Moquette, Signalisation et Gardiennage.	
	220 DT * =	TND + 19% TVA
Stand Business Center	Incluant : (01) Table + (02) Chaises + Panneaux Séparateurs en mélaminé, Ossature en aluminium, (01) Prise de courant de 220 V, Moquette, Signalisation et Gardiennage.	
	250 DT * =	TND + 19% TVA

## 4.1. FORMULAIRE DE RÉSERVATION (suite)



**Tunisie Afrique Export**

### TOTAL COMMANDE

**Total Stand en HT**

= ..... TND/HT

**Total Supports de Communication en HT**

= ..... TND/HT

**TOTAL COMMANDE en HT**

= ..... TND/HT

**TVA 19%**

= ..... TND

**TOTAL en TTC**

= ..... TND

- La TVA est non applicable aux sociétés dites loi 72 ou off-shore, une copie de l'attestation d'exonération est obligatoire.
- Ces prix n'incluent aucun autre service technique. Les prestations marketing et commerciales complémentaires feront l'objet d'un autre bon de réservation.

**Signature et Cachet Obligatoire**

La signature du représentant légal est exigée

Date de la commande

Tunis, le                    /                    /

## 4.2. TERMES & CONDITIONS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la vente d'espaces par la Société TUNISIE AFRIQUE EXPORT aux exposants du salon SITIC AFRICA 2019, qui se déroulera du 18 au 20 juin 2019 au Parc des Expositions du Kram, Tunis (Tunisie).

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande passée par un exposant, ci-après dénommé « le CLIENT », portant sur des prestations proposées par la Société TUNISIE AFRIQUE EXPORT.

Le fait de passer commande emporte acceptation expresse par le CLIENT des présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du CLIENT.

### Article 1 - Conditions de participation

TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine les catégories de clients et établit la nomenclature des produits et/ou services présentés. Le CLIENT ne peut présenter que des matériels, produits, procédés sous services de sa fabrication ou conception ou dont il est agent ou concessionnaire. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut, après examen, exclure les produits et/ou services ne lui paraissant pas correspondre à l'objet du salon ou admettre la présentation de produits et/ou services ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt pour le salon.

### Article 2 - Demande de participation

Toute entreprise désirant exposer adresse à TUNISIE AFRIQUE EXPORT une demande de participation comme indiqué au « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION ». Sauf si TUNISIE AFRIQUE EXPORT refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer un acompte de 50% (Cinquante pour cent) du prix de la location du stand et des frais annexes.

### Article 3 - Commande

Toute commande doit être établie directement sur la demande de participation figurant dans la « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION » adressée par TUNISIE AFRIQUE EXPORT au CLIENT. Le Bon de réservation doit être envoyé par le CLIENT à TUNISIE AFRIQUE EXPORT au plus tard le 23 mai 2019, sans quoi la commande, considérée comme tardive, fera l'objet, pour autant que la prestation ne soit encore réalisable, d'une tarification majorée dont le montant sera préalablement indiqué par TUNISIE AFRIQUE EXPORT au CLIENT. Une commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée du règlement (ou de son justificatif) de 50% (Cinquante pour cent) de la totalité du montant dû (y compris, en cas de commande tardive, de la majoration). Son acceptation par TUNISIE AFRIQUE EXPORT sera matérialisée par l'envoi au CLIENT d'une facture. En l'absence de règlement, et sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de ne pas exécuter la prestation demandée. Le CLIENT supportera seul les conséquences qu'une régularisation tardive que sa situation pourra entraîner. Toute annulation de commande doit être notifiée à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, obligatoirement par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant la date d'entrée dans les lieux, la somme versée à titre d'acompte par le CLIENT à TUNISIE AFRIQUE EXPORT demeurera acquise par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, à titre Organisateur En partenariat avec d'indemnité, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant. Toute annulation notifiée hors délai fera l'objet d'une facturation de la totalité de la prestation. En cas de non acceptation de la commande par TUNISIE AFRIQUE EXPORT ainsi qu'en cas de rejet de la commande par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, seront remboursées les sommes versées à titre d'acompte lors de la commande. En revanche et comme indiqué ci-dessus, ces sommes seront acquises à TUNISIE AFRIQUE EXPORT si le CLIENT se désiste de sa participation

### Article 4 - Exécution de la commande

Sauf stipulation expresse contraire, toute exécution d'une commande comprend notamment la livraison, la mise en place et la reprise du bien donné en location, sur le stand du CLIENT. Selon les cas, au moment de la livraison et de la reprise, des bons de livraison et de reprise seront dressés contradictoirement. Sauf réclamation consignée dans le bon de livraison ou établie par mail ou télécopie dans un délai de six (06) heures après livraison, le bien sera réputé et accepté en bon état général et conforme à la commande; il devra être restitué dans le même état en fin de location. En raison d'impératifs tenant à la disponibilité du stock ou à des contraintes de délais, TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve expressément le droit de fournir en lieu et place du bien commandé, tout bien équivalent permettant de répondre à l'identique aux besoins du CLIENT; à défaut de refus total ou partiel du CLIENT exprimé au moment de la livraison et de la mise en place du bien de remplacement, le CLIENT sera réputé l'accepter et souscrire aux obligations qui en découlent. Sauf accord exprès et préalable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT, aucune modification ni transformation ne pourra être effectuée sur le bien loué; le CLIENT s'engage expressément à utiliser le bien loué conformément à sa destination usuelle, à ne rien faire ou laisser faire qui puisse entraîner sa détérioration ou sa disparition, à lui apporter l'entretien normal nécessaire, et à respecter l'ensemble des recommandations particulières et conseils d'utilisation que lui aura fait TUNISIE AFRIQUE EXPORT au moment de la livraison notamment. Sauf fait imputable au CLIENT, TUNISIE AFRIQUE EXPORT fera ses meilleurs efforts pour remédier à toute panne ou problème technique survenant à un bien loué. S'il est avéré que le fait est imputable au CLIENT, TUNISIE AFRIQUE EXPORT facturera à celui-ci le coût de son intervention

L'exécution ou la mise à disposition par TUNISIE AFRIQUE EXPORT de tout ou partie d'une prestation est conditionnée par la faisabilité technique et / ou le stock disponible.

Il est précisé que pour la réalisation de tout ou partie des prestations, objet des présentes, TUNISIE AFRIQUE EXPORT fera appel à des sociétés spécialisées, ce dont le CLIENT déclare avoir parfaite connaissance et accepter.

### Article 5 - Cession/ Sous-location

Sauf autorisation écrite et préalable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT, tout CLIENT ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du Salon. Néanmoins, plusieurs clients peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à TUNISIE AFRIQUE EXPORT et ait souscrit une demande de coparticipation.

### Article 6 - Retrait

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à TUNISIE AFRIQUE EXPORT même en cas de relocation à un autre exposant. Dans le cas où un CLIENT, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand avant 12h de l'ouverture du Salon, il est considéré comme démissionnaire. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut disposer du stand de ce CLIENT défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre CLIENT.

### Article 7 - Montage et démontage

TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du Salon. Elle détermine également le calendrier du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon comme indiqué dans la rubrique « INFORMATIONS UTILES ». S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut faire procéder, aux frais et aux risques du CLIENT, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par le CLIENT dans les délais fixés. Le non-respect par un CLIENT de la date limite d'occupation des emplacements autorise TUNISIE AFRIQUE EXPORT à réclamer le paiement de pénalités de retard et de dommages-intérêts.

### Article 8 - Autorisations particulières

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant le stand d'autres clients est fait sur autorisation de TUNISIE AFRIQUE EXPORT et à la date fixée par elle.

### Article 9 - Répartition des stands

TUNISIE AFRIQUE EXPORT établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par le CLIENT, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement et de la demande de participation. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par le CLIENT. Cette modification n'autorise pas le CLIENT à résilier unilatéralement son engagement de participation. L'emplacement du stand attribué à un CLIENT lui est communiqué au moyen d'un plan. Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué comme indiqué à la rubrique « PLAN DE L'EXPOSITION ». Le CLIENT devra reconnaître sur place la situation et les dimensions des emplacements qui lui auront été attribués (les plans et schémas n'étant donné qu'à titre indicatif). Il prendra les lieux dans l'état où il les trouvera et devra les laisser dans le même état. Toute détérioration causée à l'emplacement du fait du client est à sa charge.

### Article 10 - Installation et décoration des stands

L'installation des stands est conçue selon le plan général établi par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les Pouvoirs Publics ainsi que le plan général de décoration et la signalétique arrêtés par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Cette dernière détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peut être organisé tout spectacle, attraction, opération promotionnelle, animation, sondage ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon. Elle détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les clients voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumise à son agrément. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux clients voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

Fait à : .....le...../...../2019

Le client  
(lu & approuvé

## 4.2. TERMES & CONDITIONS (suite)

### Article 11 - Remise en état

TUNISIE AFRIQUE EXPORT décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les CLIENTS. Ces derniers prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le Salon, causé par un client ou par ses installations, matériels ou marchandises, est à la charge de ce CLIENT.

### Article 12- Marchandises

Chaque CLIENT pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de TUNISIE AFRIQUE EXPORT relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises. Les produits et matériels apportés au Salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

### Article 13 - Nettoyage

TUNISIE AFRIQUE EXPORT rend responsables les CLIENTS pour le bon état de propreté de leurs stands pendant toute la durée de l'exposition. Les CLIENTS peuvent ne pas effectuer par eux-mêmes le nettoyage de leurs stands, auquel cas le nettoyage sera effectué par le prestataire officiellement désigné pour le nettoyage des stands. Le nettoyage des stands est gratuit mais le nettoyage des produits exposés vient en supplément. Le tarif de nettoyage des stands à plusieurs niveaux est disponible sur demande.

### Article 14 - Fluides

Les raccordements des stands aux réseaux d'électricité, sont faits aux frais de TUNISIE AFRIQUE EXPORT pour les stands équipés et aux frais des clients pour les stands semi-équipés. Par ailleurs, l'organisateur mettra à la disposition des clients ayant des stands semi-équipés, une prise de courant 220 V

### Article 15 - Douanes

Il appartient à chaque CLIENT d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. TUNISIE AFRIQUE EXPORT ne peut être tenue responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

### Article 16 - Badges Exposants

Des Badges Exposants donnant droit d'accès au Salon sont, dans des conditions déterminées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, délivrés aux CLIENTS et ce selon la surface louée par le CLIENT.

### Article 17 - Invitation

Des cartes d'invitation destinées aux visiteurs que les CLIENTS désirent inviter seront délivrées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT aux CLIENTS sur demande écrite. Leur nombre sera décidé par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Seuls les Badges Exposants et les cartes d'invitation délivrés par TUNISIE AFRIQUE EXPORT peuvent donner accès au Salon.

### Article 18 - Sécurité

Le CLIENT est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les Autorités Administratives ou Judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Cette dernière se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures. La surveillance est assurée sous le contrôle de TUNISIE AFRIQUE EXPORT; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

### Article 19 - Responsabilité - Assurance

A compter de la livraison du bien et jusqu'à sa restitution, le CLIENT a la garde et la responsabilité de celui-ci, par application des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, il est responsable de toute détérioration, disparition pouvant affecter ledit bien pendant toute la durée de sa location jusqu'à sa restitution matérialisée, le cas échéant, par la contre-signature du bon de reprise visé supra. En cas de détérioration ou de disparition du bien loué, le CLIENT sera redevable des frais de réparation dudit bien ou de son remplacement en valeur à neuf à la date du sinistre, ainsi que de tout préjudice matériel et immatériel qui en découlerait, notamment celui découlant de son indisponibilité. En conséquence, le CLIENT a l'obligation de souscrire, auprès de compagnies agréées pour pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie, (i) un contrat tous risques couvrant les biens loués notamment contre les risques de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, de bris de machine, (ii) un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs et/ou non consécutifs occasionnés aux tiers y compris TUNISIE AFRIQUE EXPORT, du fait de l'utilisation des biens donnés en location. Il devra pouvoir en justifier, à tout moment, à première demande de TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Il devra également fournir, à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, une attestation pour cette assurance au plus tard quatre (04) semaines avant le début de la manifestation. Si TUNISIE AFRIQUE EXPORT devait être tenue pour responsable de l'inexécution de tout ou partie d'une commande, sa responsabilité se limitera au montant des prestations concernées à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts, auxquels le CLIENT renonce expressément. Tout bien livré reste la propriété exclusive de TUNISIE AFRIQUE EXPORT et/ou de ses partenaires.

TUNISIE AFRIQUE EXPORT assure les CLIENTS en matière de responsabilité civile mais décline toute responsabilité en cas de vols ou dégâts qui pourraient survenir pendant le montage, le démontage, la période d'exposition. Afin d'éviter les problèmes éventuels de vol, il est interdit d'accueillir des visiteurs sur les stands après 18H30. Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité et la non-occupation du stand. Une indemnité est alors due par le CLIENT à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. TUNISIE AFRIQUE EXPORT dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant au client.

### Article 20 - Prix

Les prix des stands sont indiqués par TUNISIE AFRIQUE EXPORT à la rubrique « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION » et peuvent être révisés par cette dernière en cas de modification des éléments qui le composent notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

### Article 21 - Conditions de paiement

Le paiement de la location du stand et des frais annexes se fait aux échéances et selon des modalités déterminées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT et communiquées au client dans la rubrique « BON DE COMMANDE/CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT ». Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée. Il en est de même pour les clients en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement. Un premier versement de 50 % du montant TTC de la commande est dû au moment de la commande. Le solde de la facture est dû avant le 23 mai 2019. Faute d'avoir effectué la totalité de ce deuxième versement à date, ou en cas de désistement du CLIENT après le 02 juin 2019, le montant total de la facture sera exigible à titre d'indemnité, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant. TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve également le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser au CLIENT les sommes déjà versées. Les produits et services dont le tarif n'est pas indiqué dans le Bon de Commande seront chiffrés au cas par cas et sur devis. Dans l'hypothèse où des prestations feraient l'objet d'une facture complémentaire, celle-ci devra être honorée dans les trois (03) jours calendaires suivant sa réception.

### Article 22 - Force majeure

TUNISIE AFRIQUE EXPORT ne sera pas considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutive à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence tunisienne ou par la Société des Foires Internationales de Tunis.

### Article 23 - Tolérances - Modifications

Toute tolérance de TUNISIE AFRIQUE EXPORT relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution par le CLIENT de l'une des présentes Conditions Générales de Vente et de Location ne pourra en aucun cas, et ce quelle qu'en soit la durée, être génératrice d'un droit quelconque pour le CLIENT, ni modifier de quelque manière que ce soit la nature, l'étendue ou l'exécution de ses obligations par le CLIENT.

### Article 24 - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le contrat né d'une commande dûment acceptée est soumis au droit tunisien. Par convenance, une traduction en langue officielle du client des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente et de Location a été établie. Toutefois, en cas de litige, seule la version française serait retenue. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable et avec la plus grande célérité tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat. Tout litige n'ayant pu être ainsi résolu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

### Article 25 - Modification du règlement

TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire, tout en informant les CLIENTS par écrit.

### Article 26 - Contestations

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations doivent être formulées par écrit au responsable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT avant la fermeture de la manifestation au public, pour pouvoir être constatées et prises en compte. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à partir de cette déclaration est, du consentement formel du CLIENT, déclarée non recevable. En cas de contestation les Tribunaux de Tunis sont seuls compétents.

Tous les bons de commande et les paiements sont à émettre exclusivement au nom de l'organisateur, TUNISIE AFRIQUE EXPORT.

Fait à : .....le...../...../2019

Le client  
(lu & approuvé)



LE HUB DES EXPERTS AFRICAINS  
DANS LE NUMÉRIQUE

contact@siticafrica.com  
www.siticafrica.com



TUNISIE AFRIQUE EXPORT

Tél : +216 71 975 035/ 054  
Fax : +216 71 975 352  
E-mail : nada.tunisie.afrique.export@gmail.com



SOCIÉTÉ DES FOIRES  
INTERNATIONALES DE TUNIS

Tél : +216 71 973 111  
Fax : +261 71 971 666  
E-mail : yousef.balma@fkram.com.tn



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES TIC / UTICA

Tél.: +216 71 142 102  
Fax : +216 71 809 724  
E-mail : o.oubich@utica.org.tn



MINCOM

Tél : +216 71 359 000  
Fax : +216 71 352 353  
Site web : www.mincom.tn

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

